



Elaboration de la Charte du Domaine Irrigué de l'ANAMBE

Note de synthèse sur l'animation du processus

FALL Cheikh Ahmed Khaly

Sociologue
BP 449, Saint-Louis, Sénégal
77 631 28 62
khalifall@hotmail.com

Septembre 2013

A. Éléments de contexte

L'élaboration de la Charte du Domaine Irrigué de l'Anambé est un projet de la Plate-forme des acteurs de l'Eau et du Foncier. Créée avec l'appui de la Global Water Initiative (GWI), celle-ci se veut une dynamique partenariale pour fixer des règles de collaboration et définir les rôles et responsabilités de chaque acteur dans le système global de management des ressources et de suivi de leur mise en valeur.

Portée au départ par la SODAGRI, face aux contraintes qui freinent la mise en œuvre des politiques agricoles dans la zone irriguée du Bassin, l'idée a été adoptée par la Plate-Forme qui éprouvait le besoin, pour être efficace, d'adosser son action à un instrument de gestion qui prenne en compte l'état des ressources, les défis de leur préservation et de la sécurisation de la mise en valeur, tout en s'inscrivant dans le système normatif existant.

Le projet est également appuyé par la GWI. Il est mis en œuvre dans un contexte caractérisé par la persistance de nombreuses contraintes qui freinent la réalisation des objectifs ambitieux et la prise en charge du rôle important que le bassin doit jouer dans la politique vers l'autosuffisance alimentaire.

Comme le nom l'indique, la Charte une fois élaborée, devra être un protocole liant l'ensemble des acteurs concernés par les ressources terre et eau dans le Bassin de l'Anambé. Résultat de larges concertations, il devra refléter la vision et la perception des diverses catégories d'acteurs. La finalité est de disposer d'un cadre de référence pour la gestion et l'utilisation de ces ressources, auquel adhéreront tous les acteurs et usagers du foncier irrigué, et dont le respect garantira le bannissement de toutes les pratiques et attitudes répréhensibles.

B. Déroutement du processus

La démarche proposée pour l'animation du processus s'inspire fortement de l'expérience conduite par la SAED dans le Nord du Sénégal, qui a abouti à la Charte du Domaine Irrigué de la vallée du Fleuve Sénégal (CDI). L'option a été prise pour une intervention en trois grandes phases (une phase préparatoire, une phase de concertation, une phase de finalisation) avec, pour chacune, une série d'activités à conduire.

- **Lancement**

Le lancement officiel du processus a eu lieu à Anambé, au siège de la SODAGRI, le Jeudi 04 Juillet 2013. Présidé par le Préfet du Département de Vélingara, l'atelier a vu la participation de diverses catégories d'acteurs concernés : SODAGRI, UICN, Administration territoriale, Présidents de Conseils ruraux, services techniques déconcentrés, responsables d'Organisations de Producteurs, responsables femmes, etc. Il a permis de partager l'idée avec les acteurs locaux (notamment les membres de la Plate-Forme des Acteurs de l'Eau et du Foncier), et d'échanger avec eux sur la faisabilité, les objectifs et les modalités de mise en œuvre d'un tel projet.

Un exposé introductif a été fait par la SODAGRI, sur le cheminement de l'idée et les éléments du contexte qui l'ont confortée, notamment les contraintes qui bloquent la mise en œuvre des politiques agricoles. Il a été suivi par une présentation de l'expérience de la Charte du Domaine Irrigué de la Vallée du Fleuve Sénégal (CDI) animée par la SAED et ses partenaires au début des années 2000.

Les échanges qui ont suivi ont permis aux acteurs de mieux partager le projet, de préciser les objectifs, d'identifier les risques et de s'accorder sur quelques principes et éléments de méthode pour conduire le processus : prise en compte des usages concurrents de l'Agriculture, nécessité d'une démarche participative à toutes les étapes, implication de toutes les collectivités locales, mobilisation des structures techniques pour l'animation, etc.

En particulier, il a été jugé trop ambitieux de vouloir conduire tout le processus sur 3 mois, alors que, dans la zone Nord, il a fallu plusieurs années pour arriver à une charte véritablement consensuelle. Certes, les contraintes de délai et de disponibilité de ressources imposaient de faire des choix réalistes. Mais un outil comme la Charte ne se conçoit que dans le cadre d'une démarche participative. Et celle-ci a des exigences qu'il allait falloir respecter.

- **Atelier méthodologique**

La phase opérationnelle de la mise en œuvre a démarré par la tenue d'un atelier méthodologique le 14 Août 2013 à Velingara. Il a permis, dans un cadre plus restreint, d'échanger en profondeur, sur la démarche, les activités à conduire et les acteurs à impliquer.

Entre autres choix, il a été retenu, vu les contraintes de délai et de ressources, de surseoir à certaines activités intermédiaires (notamment les concertations au niveau des différentes collectivités locales) et d'aller directement vers des ateliers par arrondissement. Une programmation a été faite, en accord avec les sous-préfets ou leurs représentants, et une liste approximative des participants attendus a été proposée et partagée pour s'assurer que le principe de la représentativité allait être respecté.

- **Ateliers locaux**

La concertation proprement dite a donc été organisée à l'échelle des arrondissements. Les ateliers se sont tenus dans les localités de Saré Coly (29/08/2013), Bonconto (31/08/2013), Pakour (02/09/2013) et Mampatim (04/09/2013). Présidés par les sous-préfets¹, ces ateliers ont offert un cadre d'échanges entre divers acteurs impliqués dans la gestion et/ou l'utilisation du Domaine Irrigué (Élus locaux, - Responsables de producteurs, Eleveurs, Pêcheurs, Femmes, Exploitants forestiers, Responsables de jeunes, Autorités coutumières et religieuses, Services et partenaires techniques locaux, représentants locaux de la Presse nationale).

Le canevas d'animation a été le même pour les différents ateliers. Après les aspects introductifs (retour sur les objectifs et les enjeux), le travail préliminaire consistait en une tentative de délimitation du Domaine irrigué. Par la suite, les acteurs étaient invités au double exercice de procéder à un diagnostic participatif de l'occupation, la gestion et l'utilisation du Domaine Irrigué (i) et de formuler, sur cette base, des propositions en termes d'organisation, de renforcement du cadre normatif, et de capacitation des acteurs (ii).

Les contraintes identifiées, au niveau des différents ateliers, interpellent les diverses catégories d'acteurs (usagers comme gestionnaires du Domaine Irrigué) dont certains comportements, attitudes et/ou pratiques ne militent pas toujours en faveur d'une gestion et d'une mise en valeur optimale des ressources. Les propositions formulées sur la base de ces contraintes portent globalement sur :

- La définition de normes d'accès, d'occupation et d'exploitation du Domine Irrigué,
- La définition de normes de partage des ressources entre usages concurrents,
- Une précision et une répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs et usagers,

¹ Sauf pour celui de Saré Coly qui impliquait également 2 communes, lesquelles dépendent plutôt du Préfet.

- La mise en place d'un dispositif organisationnel et normatif pour une bonne appropriation et une application de la Charte après sa validation.
- **Atelier de synthèse**

Une première synthèse des propositions issues des ateliers de concertation au niveau local, a été proposée. Elle a fait l'objet d'un partage, en comité restreint, le 30 Septembre 2013 à Velingara. Les échanges qui ont suivi ont permis de préciser certains aspects et de disposer d'un premier draft de la future Charte du Domaine Irrigué de l'Anambé.

C- Perspectives

Il était clair, dès le départ, que le délai initialement fixé, était trop juste par rapport aux objectifs ambitieux qui sont visés à travers l'élaboration de cette Charte. Tout au plus, il était possible, sur l'année fiscale, d'arriver à une version provisoire, fruit d'une concertation avec les différentes catégories d'acteurs. Mais pour obtenir le produit souhaité, le processus allait devoir se poursuivre, pour plus de concertation, un plus large partage avec les acteurs locaux, et surtout se donner les chances d'une bonne appropriation et d'une application effective de la future charte.

Dans la conduite de ces premières étapes du processus, le choix a donc été fait d'avoir un plan d'actions à la mesure du temps et des moyens disponibles. L'option a été prise, pour chaque phase du processus, de se focaliser sur les activités qu'il était absolument nécessaire de conduire, et de reporter tout ce qui pouvait l'être, en attendant de pouvoir y revenir plus tard.

C'est ainsi que certaines étapes préparatoires (répertoire des acteurs, tournées de sensibilisation et de mobilisation, renforcement méthodologique) ont été résumées, voire volontairement omises, pour gagner du temps et économiser des ressources.

Il en est de même de certaines activités prévues sur les phases suivantes (concertations au niveau des collectivités locales, rencontres sectorielles avec les acteurs/usagers, approfondissement des thématiques majeures, etc.) qui sont importantes pour arriver à une Charte qui emporte l'adhésion des toutes les catégories d'utilisateurs et prend en compte chaque problématique avec tout l'éclairage requis.

Ces étapes, sans être carrément reprises, seront donc renforcées sur la deuxième année.

Le nouveau plan d'actions qui va être proposé pour cette année fiscale, comportera, entre autres, les activités ci-après :

- L'organisation de tournées et de rencontres sectorielles, d'échanges avec les acteurs, et d'approfondissement des thématiques (Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols, Entretien et maintenance, redevances et taxes, structuration/Fctmt des OP, Relations avec les CR, Gestion et administration des terres irriguées, gestion et organisation des parcours pastoraux, etc.)
- La tenue d'ateliers locaux (cette fois-ci une dans chaque collectivité locale, Commune comme CR)
- Une Mission d'identification et de cartographie des limites du Domaine Irrigué
- La tenue d'ateliers techniques avec le Comité restreint
- L'organisation d'ateliers de synthèse et de pré-validation
- Les ateliers de restitution générale à la Plate-Forme
- La consolidation juridico-administrative de la Charte
- L'appui à l'élaboration des outils d'application et de suivi de la Charte
- La préparation de l'élaboration d'une stratégie de communication sur la Charte
- L'identification des besoins spécifiques d'accompagnement des acteurs.